

Commune de FAVERNEY

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020 à 19H15

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	14
<i>Présents</i>	11
<i>Votants</i>	11
<i>Excusés</i>	3
<i>Absent</i>	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Daniel GEORGES.

Présents : Daniel GEORGES, Gérard BURNEY, Denise PERRINGERARD, Jérôme CHOLLEY, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT, Denis SCHWEBEL, Sarah POIRSON-GERDIL, Séverine DESPREZ, Thierry DUBOIS, Christian PEREUR

Date de convocation	
	18/02/2020

Excusés : Pierre-Jean LAURENT, François GUEDIN, Julien ROBERT,

Date d'affichage	
	25/02/2020

Secrétaire : Séverine DESPREZ

OBJET DE LA REUNION :

- Informations
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies
- Restaurant 1754
- Vote des comptes de gestion 2019
- Vote des comptes administratifs 2019
- Affectation des résultats 2019
- Concessions cimetière
- Questions diverses

INFORMATIONS

- Prochaine et dernière réunion du Conseil : vendredi 13 mars 2020

- Par délégation du Conseil Municipal, le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur :

👉 la vente des parcelles, propriétés de Mme CORBONT née SCHWEBEL Jeannine, 2 ter rue Sadi Carnot 70160 FAVERNEY, cadastrées section AB n°742-772-775-815-817i, d'une superficie totale de 34a70ca.



2020-18 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre,

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de la ville en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le maire à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Faverney, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

2020-19 : ACQUISITION FONDS DE COMMERCE RESTAURANT 1754



Par jugement du 8 octobre 2019, le Tribunal de Commerce de Vesoul a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL 1754, restaurant situé 10 place du Général de Gaulle. Plusieurs repreneurs se sont manifestés, mais à ce jour, aucun n’a souhaité finaliser la vente.

Considérant que la commune, propriétaire des murs, a déjà réalisé d’importants travaux pour rénover ce local (chauffage, menuiserie et électricité), M. le Maire propose à l’assemblée d’acquérir le fonds de commerce à un prix de 35 000€. L’exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à la majorité (pour : 10 – abstention : 1), la proposition de M. le Maire.

2020-20 : VOTES DES COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l’état de situation de l’exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité :

Approuve l’ensemble des comptes de gestion du trésorier municipal (budget général – service eau et assainissement – budget lotissement en Maze – budget lotissement de la Combotte) pour l’exercice 2019.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-21 : VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l’examen du compte administratif de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

BUDGET GENERAL 2019

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	588 158.08 €	808 615.09 €	220 457.01 €
Investissement	558 153.00 €	429 466.26 €	- 128 686.74 €

	Report 2018	Résultat 2019	Solde 2019
Fonctionnement	653 374.10 €	220 457.01 €	873 831.11 €
Investissement	- 220 888.32 €	- 128 686.74 €	- 349 575.06 €

Résultat 2019

524 256.05€



Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	196 000.00 €	32 590.00 €	- 163 410.00 €

Résultat global	Résultat 2019	Solde R à R	Total
	524 256.05 €	- 163 410.00 €	360 846.05 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget général 2019 de la commune de Favorney.

2020-22 : VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif du budget eau – assainissement de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	76 643.65 €	129 759.96 €	53 116.31 €
Investissement	122 018.75 €	74 275.68 €	- 47 743.07 €

	Report 2018	Résultat 2019	Solde 2019
Fonctionnement	19 385.79 €	53 116.31 €	72 502.10 €
Investissement	41 793.99 €	- 47 743.07 €	- 5 949.08 €

Résultat 2019	66 553.02 €
----------------------	--------------------

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde
	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Résultat global	Résultat 2019	Solde R à R	Total
	66 553.02 €	0.00 €	66 553.02 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du budget eau et assainissement 2019 de la commune de Favorney.



2020-23 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET LOTISSEMENT EN MAZE » 2019

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif du lotissement en Maze de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

LOTISSEMENT EN MAZE 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	59 179.60 €	123 240.48 €	64 060.88 €
Investissement	7 767.60 €	0 €	- 7 767.60 €

	Report 2017	Résultat 2018	Solde 2018
Fonctionnement	-	0 €	0 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Résultat 2019	56 293.28 €
----------------------	--------------------

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2019 du budget « Lotissement en Maze » de la commune de Favorney.

2020-24 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « BUDGET LOTISSEMENT LA COMBOTTE » 2019

Sous la Présidence de M. Gérard BURNEY, 1^{er} adjoint, il est procédé à l'examen du compte administratif de la commune de Favorney.

M. le Maire assiste à la discussion mais ne prend pas part au vote.

LOTISSEMENT LA COMBOTTE 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	42 547.40 €	42 547.40 €	0 €
Investissement	42 547.40 €	42547.40 €	0 €

	Report 2018	Résultat 2019	Solde 2019
Fonctionnement	7 933.87	0 €	7 933.87 €
Investissement	- 42 547.40 €	0 €	-42 547.40 €

Résultat 2019	-34 613.53 €
----------------------	---------------------



Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2019 du budget « Lotissement en Maze » de la commune de Favorney.

2020-25 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 220 457.01 €

Résultats antérieurs reportés : 653 374.10 €

Résultat à affecter : 873 831.00 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : - 349 575.06 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 163 410.00 €

Besoin de financement : 512 985.06 €

décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 512 985.06 €

- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 360 846.05 €

2020-26 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice : 53 116.31 €

Résultats antérieurs reportés : 19 385.79 €

Résultat à affecter : 72 502.10 €

Investissement

Solde d'exécution d'investissement : - 5 949.08 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0.00 €

Besoin de financement : 5 949.08 €



décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 5 949.08 €
- excédent de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 : 66 553.02 €

2020-27 : CONCESSION CIMETIERE

M. Gérard BURNEY, adjoint en charge du cimetière, informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de Mme BEAUDOUIN Josette née SCHWEBEL domiciliée à TOUL qui souhaite acquérir une concession au cimetière de Favorney pour y fonder sa sépulture familiale.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

2020-28 : FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Le département propose à la collectivité de participer au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), qui permet aux personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Le Conseil Municipal à la majorité (contre : 9, pour : 1, abstention : 1) refuse de soutenir cette action.

MEDAILLES DE FAVERNEY

M. le Maire présente à l'assemblée les modèles graphiques de médailles à l'effigie de Favorney qui ont été réalisés par la société Prime.

LIGNE SNCF

M. le Maire informe le conseil que la SNCF va investir 20 millions d'euros de travaux entre Lure et Culmont-Chalindrey de mars 2020 à mars 2022.

Le Maire,
Daniel GEORGES.

